

## PRÊT(E) À SOUSCRIRE ?

Choisissez une option et lancez-vous.



Remplissez votre demande sur le site  
[www.nystateofhealth.ny.gov](http://www.nystateofhealth.ny.gov).



Appelez la ligne d'assistance téléphonique du  
NY State of Health au 855 355 5777.



Appelez le 311 pour contacter un assistant personnel, tel qu'un Navigateur, un Conseiller certifié pour le dépôt de demande ou un Assistant certifié spécialisé sur les questions de la bourse, qui pourra vous aider à souscrire une assurance. Une assistance personnelle est disponible pour les personnes, les familles, les petites entreprises et leurs employés.



Contactez un assistant personnel du New York City Health Department. Rendez-vous sur [nyc.gov/health/healthcoverage](http://nyc.gov/health/healthcoverage) pour trouver un assistant près de chez vous.

Rendez-vous dans un centre New York City HRA Medicaid Office. Rendez-vous sur [nyc.gov/hra/healthcoverage](http://nyc.gov/hra/healthcoverage) pour localiser un centre près de chez vous.



Une assistance est disponible dans votre langue ; il vous suffit de la demander.

Pour en savoir plus sur l'assurance maladie et les options de soin dans NYC, utilisez le NYC Health Insurance Link sur [nyc.gov/hilink](http://nyc.gov/hilink)



Bill de Blasio  
Mayor

**Human Resources  
Administration**  
Department of  
Social Services

Steven Banks  
Commissioner

**Department of  
Health and Mental  
Hygiene**

Mary T. Basset, MD, MPH  
Commissioner



nychra | nychealth



@nychra | @nychealthy

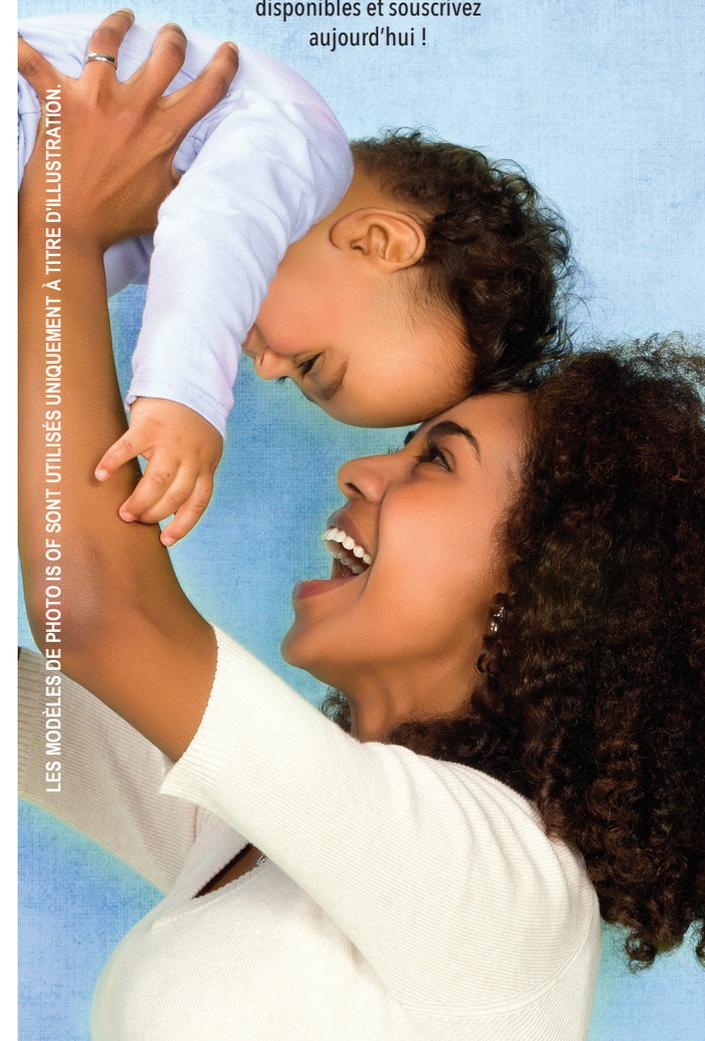
BRC-978 (F)  
Rev. 03/17

© Copyright 2017, The City of New York. Human Resources Administration/Department of Social Services. Pour avoir l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document, veuillez contacter la New York City Human Resources Administration.

Vous et votre famille pouvez avoir droit à une assurance maladie à faible coût ou gratuite.

# SOUSCRIVEZ UNE ASSURANCE MALADIE

Découvrez les options disponibles et souscrivez aujourd'hui !



LES MODÈLES DE PHOTO IS OF SONT UTILISÉS UNIQUEMENT À TITRE D'ILLUSTRATION.

# La LOI AFFORDABLE CARE, également appelée « Obamacare », exige que chaque personne soit assurée et facilite l'accès pour vous et votre famille aux soins de santé dont vous avez besoin.

**FAITES VOTRE DEMANDE AUJOURD'HUI :** L'ASSURANCE MALADIE PUBLIQUE et ESSENTIAL PLAN sont disponibles toute l'année.

La période de souscription pour l'ASSURANCE MALADIE PRIVÉE est du 1er novembre au 31 janvier.

## POURQUOI AI-JE BESOIN D'UNE ASSURANCE MALADIE ?

L'assurance maladie règle les frais de vos soins médicaux lorsque vous êtes malade et les bilans de santé qui peuvent permettre de vous prémunir contre les maladies comme le diabète ou l'asthme ou de les traiter avant qu'elles ne s'aggravent. Elle couvre :

- les visites chez le médecin ;
- les radiographies et les tests de laboratoire ;
- les prescriptions de médicaments ;
- les services de santé mentale et comportementale ;
- les vaccins ;
- les soins hospitaliers.

## QUELLE ASSURANCE PUIS-JE SOUSCRIRE ?

### MEDICAID

propose une assurance maladie gratuite aux enfants et adultes issus de foyers à faibles revenus. Les enfants de moins de 21 ans peuvent bénéficier d'examens, traitements gratuits ou d'une aide pour les rendez-vous et le transport dans le cadre du programme Child/Teen Health.

### CHILD HEALTH PLUS

propose une assurance maladie à faible coût ou gratuite aux enfants de moins de 19 ans qui n'ont pas droit à l'assurance Medicaid.

### ESSENTIAL PLAN

propose une assurance maladie à faible coût ou gratuite aux personnes éligibles de 19 à 64 ans qui n'ont pas droit à l'assurance Medicaid ou aux autres assurances maladie.

### L'ASSURANCE MALADIE PRIVÉE À FAIBLE COÛT ET UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE

sont disponibles pour vous aider à régler vos frais d'assurance privée.



**Avant de choisir un régime d'assurance, identifiez les régimes acceptés par votre médecin traitant.**

## QU'EN EST-IL DE MON STATUT D'IMMIGRANT ?

La citoyenneté américaine n'est pas exigée pour être éligible à l'assurance maladie.

La plupart des **enfants et des femmes enceintes** sont éligibles s'ils remplissent les autres critères d'éligibilité et les **parents sans-papiers** conservent la possibilité de souscrire une assurance pour leurs enfants.

Les immigrants sans-papiers qui n'ont pas droit à une assurance peuvent être éligibles à Medicaid pour le **traitement d'une situation médicale d'urgence**. Vous pouvez faire votre demande avant d'en avoir besoin en urgence sur le site [www.nystateofhealth.ny.gov](http://www.nystateofhealth.ny.gov).

## PUIS-JE EN BÉNÉFICIER SI JE TRAVAILLE ?

De nombreuses personnes et familles actives ont droit à l'assurance maladie à faible coût ou gratuite. Par exemple, ces groupes de revenus ont toujours la possibilité de souscrire à l'assurance Medicaid :

- ✓ **ADULTES CÉLIBATAIRES SANS ENFANTS** avec 16 643 dollars de revenus annuels ou 1 387 dollars par mois
- ✓ **COUPLES AVEC ENFANTS** avec 22 412 dollars de revenus annuels ou 1 868 dollars par mois
- ✓ **PARENTS D'UNE FAMILLE DE QUATRE PERSONNES** avec 33 948 dollars de revenus annuels ou 2 829 dollars par mois
- ✓ **FEMME ENCEINTE D'UNE FAMILLE DE QUATRE PERSONNES** avec 54 858 dollars de revenus annuels ou 4 572 dollars par mois
- ✓ **ENFANTS D'UNE FAMILLE DE QUATRE PERSONNES** dont les parents ou tuteurs disposent de 37 884 dollars\* de revenus annuels ou de 3 157 dollars par mois

\* Les enfants de foyers dont les revenus sont supérieurs à ce montant restent éligibles à l'assurance à faible coût ou gratuite via le régime Child Health Plus.

Les personnes et familles qui n'ont pas droit à Medicaid peuvent bénéficier d'une aide au paiement d'une assurance maladie privée. Par exemple :

- ↳ Une famille de quatre personnes avec 97 000 dollars de revenus annuels peut être éligible à un crédit d'impôt pour réduire leurs cotisations mensuelles d'assurance privée.
- ↳ Une famille de quatre personnes avec 60 625 dollars de revenus annuels peut être éligible à un crédit d'impôt et à des réductions visant à diminuer leurs cotisations mensuelles et d'autres dépenses de soins.

**Les niveaux de revenus sont ceux entrés en vigueur à la date du 03/01/2017 et peuvent changer.**